

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34<sup>e</sup> année – N° 15 – Mercredi 25 avril 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journallofficiel@lepays.ch](mailto:journallofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

Chancellerie d'Etat

### Convocation du corps électoral Votation fédérale du 17 juin 2012

Le Conseil fédéral a fixé au 17 juin 2012 le vote populaire concernant:

- L'initiative populaire du 23 janvier 2009 « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »;
- L'initiative populaire du 11 août 2009 « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!) »;
- La modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

#### Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- a) Les Suisses âgés de 18 ans, qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- b) Les Suisses de l'étranger conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger;
- c) Les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

#### Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

#### Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- a) le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

#### Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

#### Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

#### Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, sont applicables les articles 77 et 81 de la loi fédérale sur les droits politiques.

Delémont, le 25 avril 2012.

La Chancellerie d'Etat.

République et Canton du Jura

### **Entrée en vigueur**

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur:

- a) **au 1<sup>er</sup> mai 2012**
  - de la modification du 28 mars 2012 du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura;
- b) **au 1<sup>er</sup> août 2012**
  - de la modification du 1<sup>er</sup> février 2012 de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire).

Delémont, le 17 avril 2012.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

---

Service de l'économie rurale

### **Information**

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour les exploitations ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'article 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours.

- Luc Charmillot, chemin du Bez 3, 2824 Vicques;
- Vèrène et François Juillerat, Les Rotschets 44 H, 2718 Lajoux (La Combe).

Courtemelon, le 23 avril 2012.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Entrées en vigueur du règlement sur les élections communales et du règlement concernant les cimetières et les inhumations

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de la Baroche le 22 février 2012, ont été approuvés par le Service des communes le 2 avril 2012.

Réuni en séance du 11 avril 2012, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Les règlements, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Boécourt

#### Assemblée communale ordinaire

lundi 21 mai 2012, à 20 heures, à la halle des fêtes.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2011:
  - a) prendre connaissance et accepter les dépassements de crédits budgétaires;
  - b) prendre connaissance et accepter les comptes 2011.
4. Prendre connaissance et approuver les modifications des règlements suivants:
  - règlement sur les élections communales;
  - règlement d'organisation et d'administration.
5. Prendre connaissance des travaux de réfection d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal ainsi que des marches d'escalier en pierre accédant au Bureau communal et voter un crédit de Fr. 30000.– à couvrir par les recettes courantes.
6. Divers.

Les règlements figurant sous chiffre 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Conseil communal.

Boécourt, le 20 avril 2012.

Conseil communal.

### Bressaucourt

#### Restriction de circulation

Vu la décision du Conseil communal du 20 avril 2012, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement les restrictions de circulation suivantes:

#### Route d'accès à l'aérodrome de Bressaucourt

La route existante actuelle, réservée au trafic de chantier, sera ouverte au trafic public.

⇒ Les signaux actuels OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler» seront supprimés.

La vitesse sera limitée à 60 km/h sur toute la longueur de la route.

⇒ Les signaux OSR 2.30 «60 km/h» seront placés aux deux extrémités de la route.

#### Priorités

⇒ Le débouché de la route, sur le giratoire de la jonction de Porrentruy Ouest, sera équipé du signal OSR 3.02 «Cédez le passage».

⇒ Les chemins débouchant sur cette route seront également équipés du signal OSR 3.02 «Cédez le passage».

L'ouverture au trafic sera effective dès la mise en place de la signalisation.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir sous pli recommandé au secrétariat communal de Bressaucourt.

La présente publication ne traite que des règles de circulation routière et ne concerne pas le changement d'affectation de la route.

Bressaucourt, le 20 avril 2012.

Commune de Bressaucourt.

Le maire: Blaise Vallat. La secrétaire: Eliane Gerber.

### Courtedoux

#### Erratum

#### Entrée en vigueur du règlement tarifaire sur la gestion des déchets

Une erreur s'est glissée dans la publication du texte susmentionné, parue dans le Journal officiel N° 14 du mercredi 18 avril 2012, page 276.

Pour ladite modification, l'entrée en vigueur est fixée au **1<sup>er</sup> mars 2012**.

Courtedoux, le 19 avril 2012.

Conseil communal.

### Courtedoux

#### Erratum

#### Entrée en vigueur du règlement concernant l'alimentation en eau

Une erreur s'est glissée dans la publication du texte susmentionné, parue dans le Journal officiel N° 14 du mercredi 18 avril 2012, page 276.

Pour ladite modification, l'entrée en vigueur est fixée au **1<sup>er</sup> mars 2012**.

Courtedoux, le 19 avril 2012.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Ederswiler****Öffentliche Auflage der offiziellen Vermessungen  
Lose 1, 2 und 3**

In Übereinstimmung mit Artikel 28 der Verordnung über die Amtliche Vermessung (VAV) vom 18. November 1992, wird das Projekt auf der Gemeinde Ederswiler vom 26. April 2012 bis 25. Mai 2012 öffentlich aufgelegt mit Absprache des kantonalen Geometers:

- Katasterpläne Nr. 1 bis 8;
- Beschreibung der Grundstücke enthalten in den Losen dieser Parzellen.

Die Katasterdokumente können auf der Gemeindeschreiberei eingesehen werden.

Einsprachen sind schriftlich und ordnungsgemäss mit Begründung bis 25. Mai 2012 inbegriffen auf der Gemeindeschreiberei einzureichen.

Ederswiler, 24. April 2012.

Der Gemeinderat.

**Haute-Ajoie****Approbation de plans et de prescriptions**

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé par décision N° 2.776 du 17 avril 2012 les plans suivants:

- plan spécial et prescriptions « Au Breuille II » à Chevenez (création du secteur AAc) et modifications des plans de zones de Chevenez, Damvant et Réclère.

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Porrentruy****Convocation du Conseil de ville**

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 10 mai 2012, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> étage).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2012.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) M<sup>me</sup> Ramya Premnavas, 1995, ressortissante du Sri Lanka;
  - b) M<sup>me</sup> Kelly Isabelle Pica, 1994, ressortissante du Portugal;
  - c) M<sup>me</sup> Medina Kamic, 1993, ressortissante de Bosnie et Herzégovine.
6. Traitement de la motion intitulée «Un sous-voie décoré plutôt que tagué» (PDC-JDC).
7. Traitement du postulat intitulé «Pour des économies faciles à réaliser» (PLR).
8. Approbation du nouveau règlement sur l'alimentation en eau.
9. Décider l'abrogation du règlement concernant le service des taxis et du règlement concernant le tarif des taxis.
10. Divers.

Au nom du Conseil de ville.

La présidente: Danièle Chariatte.

**Saint-Brais****Erratum****Entrée en vigueur  
de la modification apportée au règlement  
d'organisation et de jouissance des biens**

Une erreur s'est glissée dans la publication du texte susmentionné, parue dans le Journal officiel N° 14 du mercredi 18 avril 2012, page 277.

Pour ladite modification, l'entrée en vigueur est fixée au **1<sup>er</sup> février 2012**.

Conseil communal.

**Undervelier****Assemblée bourgeoise ordinaire**

mardi 8 mai 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Accepter les comptes 2011 et les dépassements de crédit.
4. Voter un crédit de Fr. 40000.– pour le deuxième tronçon du chemin de Bambois.
5. Divers et imprévu.

Secrétariat bourgeois.

**Vellerat****Entrée en vigueur  
du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Vellerat le 15 décembre 2011, a été approuvé par le Service des communes le 9 février 2012.

Réuni en séance du 23 avril 2012, le Conseil communal a décidé de fixer sa mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Le règlement, ainsi que la décision de l'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

**Vellerat****Entrée en vigueur  
du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Vellerat le 15 décembre 2011, a été approuvé par le Service des communes le 27 mars 2012.

Réuni en séance du 23 avril 2012, le Conseil communal a décidé de fixer sa mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Le règlement, ainsi que la décision de l'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Vicques****Assemblée communale ordinaire**

lundi 7 mai 2012, à 20 heures, au Centre communal.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2011.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 75000.–, destiné à la réalisation de la viabilité fondamentale (part communale) du nouveau lotissement d'habitation «Le Bez».
3. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2011.
4. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 1993 à l'occasion de leur entrée dans la vie civile.
5. Divers.

Vicques, le 25 avril 2012.

Conseil communal.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Corban****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 15 mai 2012, à 20h 15, à la salle de paroisse à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2012.
2. Comptes 2011.
3. Election complémentaire d'un-e conseiller-ère.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévu.

Corban, le 20 avril 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Courrendlin****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 15 mai 2012, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passation et approbation des comptes 2011; voter les dépassements de budget.
3. Prendre connaissance de divers travaux d'entretien à la chapelle de Rossemaison; voter le crédit nécessaire de Fr. 47000. –.
4. Divers et imprévu.

P.-S. Les comptes sont déposés publiquement chez M<sup>me</sup> Esther Chavanne, où ils peuvent être consultés.

Courrendlin, le 21 mars 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Damvant****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 10 mai 2012, à 20 h 15, dans le bâtiment qui abrite l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

2. Comptes 2011.
3. Divers et imprévu.

Damvant, le 19 avril 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Lajoux****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 8 mai 2012, à 20 heures, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation des comptes 2011.
4. Election d'un conseiller.
5. Information pastorale.
6. Rapport d'activité du président.
7. Divers et imprévu.

Lajoux, le 20 avril 2012.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Porrentruy****Assemblée extraordinaire de la Paroisse réformée évangélique du district**

vendredi 4 mai 2012, à 20h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Présenter le projet de rénovation du temple et voter le crédit global.

Conseil de paroisse.

### Avis de construction

**Alle**

Requérant: Hubert Peçon, chemin du Moulin 2, 2942 Alle.

Projet: Rénovation du garage existant (sn), sur la parcelle N° 3553 (surface 653 m<sup>2</sup>), sise au chemin du Moulin, zone d'habitation A.

Dimensions: Longueur 5 m 70, largeur 4 m 70, hauteur 2 m 40, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques silico-calcaires, façon apparente; couverture: charpente, tuiles brunes.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement aux cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Alle**

Requérants: Séverine et Frédéric Choffat, route de Belfort 35, 2900 Porrentruy; auteurs du projet: Villasa S.à.r.l. et BâtiConcept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy 2.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur + panneaux solaires thermiques sur garage, sur la parcelle N° 6259 (surface 1014 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Vasselle», zone d'habitation HAF, plan spécial d'équipement «La Vasselle».

Dimensions principales: Longueur 12 m 50, largeur 9 m, hauteur 5 m 90, hauteur totale 7 m 52; dimensions garage/réduit: longueur 9 m 31, largeur 6 m 35, hauteur 2 m 22, hauteur totale 2 m 22.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

**La Baroche**

Requérants: Angela et Olivier Sanchez, La Sablière, 2947 Charmoille; auteur du projet: Atelier d'architecture Planibat, Case postale 27, 2942 Alle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert voiture et terrasse en annexes contiguës, panneaux solaires thermiques + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 668 (surface 874 m<sup>2</sup>), sise au chemin du Montillat, zone d'habitation HA, plan spécial «Le Montillat».

Dimensions principales: Longueur 12 m 50, largeur 11 m 10, hauteur 6 m 24, hauteur totale 6 m 24; dimensions annexe: longueur 7 m, largeur 3 m 38, hauteur 3 m 91, hauteur totale 3 m 91.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation; façades: béton visible et de teinte terra cota; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: Article 7<sup>1</sup> des prescriptions du plan spécial «Le Montillat» (alignement).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

**La Baroche**

Requérants: Pierre et Adrien Chaignat, Le Paigre 48, 2947 Charmoille; auteur du projet: Ernest Roth S.A., Bureau d'étude et d'architecture, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un rural, comprenant stabulation, fourragère, salle de traite, solier, fosse à purin, SRPA, silo en tranchée, sur la parcelle N° 828 (surface 181976 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Fontaine», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 68 m 52, largeur 21 m 20, hauteur 6 m 78, hauteur totale 8 m 74; dimensions du silo en tranchée: longueur 68 m 52, largeur 5 m, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

Dérogation requise: Article 21 LFor (distance à la forêt). L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Basse-Allaine**

Requérante: Sophie Maillat-Rossé, Champs de Cœur 125, 2932 Cœuve.

Projet: Construction d'une maison familiale sur un niveau avec terrasse couverte + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2589 (surface 791 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Basse Fin», localité de Courtemaîche, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 14 m 20, largeur 10 m 20, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 93; dimensions de la terrasse: longueur 11 m 15, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lambris en bois de teinte grise; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2012, au Secrétariat communal de Basse-Allaine, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Basse-Allaine, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Les Bois

Requérant: Olivier Bourquard, Cerneux-Godat 2, 2336 Les Bois.

Projet: Construction d'un bûcher avec toiture à un pan couvert de panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 789 (surface 1595 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Aux Sauces», zone agricole ZB.

Dimensions principales: Longueur 4 m, largeur 2 m, hauteur 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: planches en bois; couverture: panneaux solaires.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 23 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Les Bois

Requérante: Sabine Cattin-Clémence, chemin des Ecoliers 2, 2336 Les Bois; auteur du projet: Jacques Geiser, charpente-couverture, Au Saignat 35, 2333 La Ferrière.

Projet: Construction d'une maison familiale MPlus-Eco avec couvert à voiture en annexe contiguë + panneaux photovoltaïques sur le pan ouest de la toiture, sur la parcelle N° 86 (surface 4094 m<sup>2</sup>), sise à la rue Guillaume-Triponez, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 12 m 74, largeur 10 m 24, hauteur 6 m 50, hauteur totale 8 m 50; dimensions du couvert: longueur 10 m 24, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lames en bois Eco de teinte grise, crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 82 RCC (indice minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 17 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Bressaucourt

Requérant: Alan Voisard, Les Brussattes 22C, 2904 Bressaucourt.

Projet: Rénovation et changement d'affectation de la loge existante, sur la parcelle N° 2224 (surface 6173 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Les Pesses des Vermes», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 6 m, largeur 4 m 80, hauteur 2 m 40, hauteur totale 3 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bardage en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 23 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Cœuve

Requérants: Sarah Quiquerez et Julien Blaser, route de Porrentruy 83, 2932 Cœuve; auteur du projet: Stéphane Cordella, La Tuilerie 3, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale sur un niveau + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3527 (surface 762 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Crêt», zone d'habitation HAb, plan spécial «Sur le Crêt II».

Dimensions principales: Longueur 15 m 87, largeur 14 m 36, hauteur 4 m 40, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte jaune pâle; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 12<sup>a</sup> des prescriptions du plan spécial «Sur le Crêt II» (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cœuve, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Corban**

Requérant: Eric Lachat, Sous Vassa 27, 2826 Corban.

Projet: Agrandissement du parc à cerfs, comprenant la pose d'une clôture de 1300 m, l'aménagement d'un sentier côté sud du parc + places de stationnement à l'ouest, sur la parcelle N° 22.10 (surface ~ 37 830 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur Rome », zone agricole.

Dimensions de la clôture: Longueur 1300 m, hauteur 2 m; dimensions du sentier: longueur 500 m.

Genre de construction: Clôture: grillage 15/15; places de stationnement: groise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Corban, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Cornol**

Requérants: Daniela Dos Santos et Anthony Gassmann, route de Bressaucourt, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Maison ELK, Thierry Schluchter, rue de la Préfecture 11, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4999 (surface 796 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Breuil, zone mixte Mab, plan spécial d'équipement « Le Breuil 3 ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 56, largeur 10 m, hauteur 6 m 60, hauteur totale 7 m 40; dimensions du garage: longueur 9 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tôle galvanisée de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Courchapoix**

Requérants: Mélanie et Romain Beuret, Grisatte 3, 2825 Courchapoix.

**Complément – Avenant**

Pose de panneaux photovoltaïques sur le pan sud du projet publié dans le Journal officiel N° 14 du 18 avril 2012.

Courchapoix, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Courrendlin**

Requérants: Barbara et Nicolas Frésard, Grundstrasse 8, 8405 Winterthur; auteur du projet: Artema architecture, rue du Monterri 8C, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec entrée/local technique et terrasse couverte en annexes contiguës, panneaux solaires thermiques, chauffage à gaz + couvert à voitures en annexes, sur la parcelle N° 1084 (surface 7822 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Pâquerettes, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 13 m, largeur 12 m 50, hauteur 4 m 60, hauteur totale 7 m; dimensions couvert à voitures: longueur 7 m 50, largeur 6 m 10, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur rouge brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courrendlin, le 23 avril 2012.

Secrétariat communal.

**Courtedoux**

Requérante: Cadoxy, M. Christian Montavon, route du Varandin 13, 2905 Courtedoux; auteur du projet: G. Chavanne S.à.r.l., Prés-Saint-Gelin 38B, 2908 Grandfontaine.

Projet: Transformation d'une annexe pour l'aménagement d'une chaîne de prétraitement, sur la parcelle N° 87 (surface 4012 m<sup>2</sup>), sise à la route du Varandin, zone Centre CA b.

Dimensions principales: Longueur 7 m 48, largeur 6 m 62, hauteur 2 m 71, hauteur totale 4 m 05.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: tôle isolante de teinte beige RAL 1015; couverture: tôle isolante de couleur brune RAL 8012.

Dérogation requise: Article CA 16<sup>3</sup> (matériaux de toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Courtételle

Requérants: Maryline et Bachir Bouhaddou, rue du Haut-Fourneau 35, 2800 Delémont; auteurs du projet: GVS S.A. et Architecture Michel Boéchat, rue de la Liberté 6, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/couvert d'entrée en annexe contiguë + chauffage à gaz, sur la parcelle N° 2390 (surface 590 m<sup>2</sup>), sise à la rue Saint-Maurice, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 11 m 50, largeur 7 m 50, hauteur 7 m 90, hauteur totale 8 m 50; dimensions garage/couvert: longueur 8 m 20, largeur 4 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: plaques éternit Integral plan de couleur anthracite.

Dérogation requise: Article MA 15<sup>b</sup> RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Fontenais

Requérants: Emilie et Michaël Schär, Sous la Côte 351 A, 2902 Fontenais; auteur du projet: Leschot Architecture S.à.r.l., faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte/réduit/couvert à voiture/entrée en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2893 (surface 909 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Aliziers, zone d'habitation HAa, plan spécial «Sur les Rochets».

Dimensions principales: Longueur 18 m 35, largeur 15 m 81, hauteur 5 m 78, hauteur totale 7 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte beige et ardoise éternit de teinte grise; couverture: plaques éternit Integral plan de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 19 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Grandfontaine

Requérants: Barbara et Thomas Vogt, Obere Egg 207, 5728 Gontenschwil; auteur du projet: Thomas Vogt Architecture S.à.r.l., Platz 237, 9428 Walzenhausen.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, couvert à voitures/remise en annexe contiguë, pavillon de jardin habitable et cabanon en annexes, sur la parcelle N° 1985 (surface 2165 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «L'Eu chatte Boéchat», zone d'habitation HA, plan spécial «Sur Chenal».

Dimensions principales: Longueur 19 m 85, largeur 15 m, hauteur 6 m, hauteur totale 8 m 65; dimensions du pavillon: longueur 10 m, largeur 5 m 80, hauteur 2 m 69, hauteur totale 2 m 69; dimensions couvert/remise: longueur 10 m 25, largeur 10 m, hauteur 3 m 27, hauteur totale 3 m 27.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lambrissage en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles de couleur rouge, toiture plate végétalisée.

Dérogation requise: Article 15 des prescriptions du plan spécial «Sur Chenal» (toiture plate).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Grandfontaine, le 20 avril 2012.

Secrétariat communal.

### Porrentruy

Requérante: Société Vox Immo S.A., Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Société Villasa et BâtiConcept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un immeuble locatif comprenant onze appartements dont deux en attique. Les locaux communs, techniques, ainsi que le parking couvert de 11 places sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment à construire. Aménagement d'une place de parc extérieure pour 13 véhicules, arborisation, engazonnement.

Ces aménagements sont réalisés sur la parcelle N° 3373 (surface 2714 m<sup>2</sup>), sise à la rue d'Argile, zone H4, zone d'habitation 4 niveaux, selon plan spécial de l'Oiselier 1.

Dimensions: Longueur 30 m, largeur 30 m, hauteur 12 m 71, hauteur totale 14 m 77.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation périphérique; façades: revêtement crépi de finition ribé plein, teinte à définir d'entente avec la Commission d'urbanisme; toit: toiture plate en dalle béton; couverture: isolation, étanchéité, gravier rond, teinte grise; chauffage par pompe à chaleur géothermique.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 23 avril 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

### Porrentruy

Requérante: Marie-Jeanne Joset, Cour d'Agibert 8, 2607 Cortébert; auteur du projet: Bureau ID-Architecture S.A., Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et rénovation des bâtiments N<sup>os</sup> 19 et 19A, comprenant: Bâtiment N° 19: rehaussement de la toiture et aménagement des combles; surélévation de la toiture de 1 m 27; assainissement et réaménagement intérieur; pose de panneaux solaires photovoltaïques en façade sud; aménagement d'une terrasse en façade est; suppression de la toiture inclinée du garage (nouvelle terrasse pour la chambre située dans les combles; bâtiment N° 19 A: assainissement thermique; suppression de la toiture inclinée, réalisation d'une étanchéité sur la dalle en béton existante; pose de panneaux solaires thermiques; réalisation d'un passage fermé entre les bâtiments N<sup>os</sup> 19 et 19A; réaménagement des espaces extérieurs existants (pelouse, passage en gravier, etc.); aménagement d'un bassin et pose d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales (18 m<sup>3</sup>).

Ces aménagements seront réalisées dans les bâtiment N<sup>os</sup> 19 et 19A, sis sur la parcelle N° 2344 (surface 707 m<sup>2</sup>), au chemin des Chevriers, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux.

Dimensions: Longueur 11 m 95, largeur 11 m 60, hauteur 5 m 83, hauteur totale 8 m 99; dimensions du bâtiment N° 19A, remise atelier: longueur 11 m 42, largeur 5 m 22, hauteur à la corniche 3 m 55, hauteur au faite 3 m 55; dimensions de la liaison N<sup>os</sup> 19-19A, passage fermé: longueur 7 m 40, largeur 4 m 80, hauteur à la corniche 2 m 85.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, isolation périphérique, revêtement en bois; façades: revêtement crépissage, teinte pastel à définir; toit: toiture à deux pans, pente 32°, charpente en bois; couverture: tuiles en béton et panneaux solaires, teinte: tuiles béton; chauffage: poêle hydro, type Tanwerk; remise atelier: maçonnerie béton, bois; passage fermé: maçonnerie, bois, verre.

Dérogations requises: Article 58, alinéa 1 RC (indice d'utilisation supérieur à celui autorisé par la zone); article 24, alinéa 2 RC (combles: surface brute du plancher dépassée).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 23 avril 2012.

Service des travaux publics de la ville.

### Soubey

Requérant: Dieter Von Burg, Neuf Lac 16, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Bureau d'étude Jean Châtelain, Chauz 2, 2800 Delémont.

Projet: Changement d'affectation en résidence principale, reconstruction du garage avec un couvert à voiture, pose de panneaux solaires + déconstruction d'un pavillon, sur la parcelle N° 597 (surface 2025 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Chaufour», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 8 m 70, largeur 6 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m 73.

Genre de construction: Garage/couvert: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois de teinte grise; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soubey, le 18 avril 2012.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

### ÉCOLES ENFANTINES

(1<sup>re</sup> – 2<sup>e</sup> école primaire – HarmoS); et

### ÉCOLES PRIMAIRES

(3<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classes 1 et 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2012.
4. Date limite de postulation: 9 mai 2012.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;

- un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », à la présidente mentionnée ci-dessus.
  7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du directeur du cercle scolaire concerné.

#### LE NOIRMONT

##### 1 poste à 60 %

(16 à 18 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M<sup>me</sup> Céline Taillard, présidente de la Commission d'école, Le Peu-Péquignot 18, 2340 Le Noirmont.

Renseignements auprès de M. Mathias Krähenbühl, directeur du cercle scolaire, téléphone 032 957 66 14.

#### ÉCOLES PRIMAIRES

##### (3<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2012.
4. Date limite de postulation: 9 mai 2012.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », au vice-président mentionné ci-dessus.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la directrice de l'école concernée.

#### BASSECOURT

##### 1 poste à 50 %

(14 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M. Jean-Bernard Vallat, vice-président de la Commission d'école, rue de la Tannerie 3, 2854 Bassecourt.

Renseignements auprès de M<sup>me</sup> Edith Mateille, directrice du cercle scolaire, téléphone 032 426 74 72.

#### ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

1. Titre requis: CAP à l'enseignement primaire + certificat et diplôme de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent. La personne qui ne possède pas un tel certificat ou diplôme doit s'astreindre, en cas d'engagement, à acquérir la formation requise.
2. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2012.
3. Date limite de postulation: 9 mai 2012.

4. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.

5. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », au Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont,

6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Michèle Faehndrich, responsable pédagogique, tél. 032/420 36 28.

#### PORRENTRUUY, HÔPITAL DE JOUR

##### 1 poste à 100 %

(26-28 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Delémont, le 13 avril 2012.

Service de l'enseignement.

---

Service de l'enseignement

A la suite du départ à la retraite du titulaire de la fonction concernée, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

#### responsable de la cellule d'évaluation et de statistique (CEVES)

**Tâches:** gestion de la procédure de passage de 6<sup>e</sup> année (8P) de l'école primaire en 7<sup>e</sup> année (9S) de l'école secondaire; gestion des épreuves de référence de 4<sup>e</sup> (6P) et 8<sup>e</sup> (10S); le cas échéant, organisation de la passation des épreuves romandes et des tests nationaux de référence; tout autre mandat confié par le Service de l'enseignement.

**Profil souhaité:** bonnes connaissances en calcul statistique; maîtrise avancée de Excel; capacité à s'adapter et se former à de nouveaux outils informatiques, notamment PAO; connaissance des programmes et contenus pédagogiques dans l'école jurassienne; facilité de rédaction; capacité à conduire une équipe et à dialoguer avec les partenaires concerné-e-s.

**Titre requis:** Master pour l'enseignement au degré secondaire I ou diplôme combiné pour l'enseignement au degré secondaire I et dans les écoles de maturité ou diplôme pour l'enseignement dans les écoles de maturité ou titre jugé équivalent.

**Conditions:** rémunération équivalant à un taux d'occupation de 40%, rémunérés en classe 6b ou 7 de l'échelle des traitements du corps enseignant.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> février 2013 ou date à convenir.

**Délai de postulation:** 18 mai 2012.

**Postulations:** les postulations, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

**Renseignements:** M. Alain Beuchat, Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, télé-

phone 032 420 54 15, ou M. Bernard Nappez, responsable de la CEVES, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, téléphone 032 420 34 42.

Delémont, le 23 avril 2012.

Service de l'enseignement.

## JURA<sup>RE</sup> CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours un poste d'

### agent-e administratif-ve à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** assurer l'accueil et la réception des appels téléphoniques et seconder le secrétariat.

**Exigences:** vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce; vous maîtrisez les outils informatiques, avez le sens de l'organisation et de la communication et êtes apte à travailler au sein d'une petite équipe.

**Traitement:** classe 5.

**Entrée en fonction:** tout de suite.

**Lieu de travail:** Bassecourt.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Docourt, directeur EFEJ, N° de téléphone 032 427 35 90.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e administratif-ve EFEJ 50%», jusqu'au 2 mai 2012.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## Marchés publics

Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine

**Extension du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine aux secteurs de forêts «Le Pré Borbet», «Les Grands Prés» et «La Retenue»**

### Assemblée de décision

Conformément aux articles 36 à 43 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le comité du Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine convoque les propriétaires intéressés à l'assemblée décisionnelle de réalisation du projet, le mercredi 16 mai 2012, à 20 heures, au bâtiment scolaire de Grandfontaine.

Le contrôle des procurations et représentations débutera à 19h30.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président et bref rappel du projet.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Vote par appel nominal au sens de l'article 703 du Code civil suisse et des articles 38 à 42 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles.
4. Donner mandat au comité de compléter les statuts du SAF Grandfontaine en fonction des nouveaux projets de desserte forestière et de choisir le mandataire forestier pour la suite des études et la réalisation.
5. Divers.

Le comité.

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU

Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE  
CCCENTRE

## Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2012

Jeudi, 31 mai 2012, à 11.00 h, Restaurant Schlossgut, Schlossstrasse 8, 3110 Münsingen/BE  
(apéritif dinatoire au Restaurant Schlossgut)

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2011
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Elections
  - Administration
  - Organe de révision
5. Divers et imprévus

**CC Centre,  
Coopérative de Cautionnement pour PME**

Le président:  
sig. Dr R. Portmann

Le directeur:  
sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2012

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.

## Avis divers

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat / Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura, Gouvernement. **Service organisateur / Entité organisatrice:** Service des ponts et chaussées, section routes cantonales, à l'attention de M. Hubert Kottelat, rue Saint-Maurice 7b,

Case postale 971, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01, e-mail: [hubert.kottelat@jura.ch](mailto:hubert.kottelat@jura.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, section routes cantonales, à l'attention de M. Hubert Kottelat, rue Saint-Maurice 7b, CP 971, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01, e-mail: [hubert.kottelat@jura.ch](mailto:hubert.kottelat@jura.ch).

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 5.6.2012.

**Remarques:** l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 4.7.2012.

**Exigences formelles:** seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 6.7.2012.

**Ville:** Delémont.

**Remarques:** la procédure d'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.

1.7 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** marché de services.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

## 2. **Objet du marché**

2.1 **Genre du marché de services**

**Autres services**

**Catégorie de services CPC:** [12]

Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique.

2.2 **Titre du projet du marché**

**Route cantonale RC 250.2:** traversée du village de Courroux, prestations d'ingénieur civil.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

2.5 **Description détaillée des tâches**

Prestations d'ingénieur civil: étude et réalisation  
Route principale longueur 2 km  
Collecteurs  
Conduites industrielles

2.6 **Lieu de la fourniture du service:** Courroux.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

**Début:** 1.10.2012. **Fin:** 30.6.2016.

## 3. **Conditions**

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics OAMP.

3.2 **Cautions / garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** néant.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** la sous-traitance n'est pas admise.

3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.8 **Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 **Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:** selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 16.5.2012.

**Prix:** Fr. 100.–.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 9 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, section routes cantonales, à l'attention de M. Hubert Kottelat, rue Saint-Maurice 7b, Case postale 971, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01, e-mail: [hubert.kottelat@jura.ch](mailto:hubert.kottelat@jura.ch).

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** les documents d'appel d'offres seront notifiés par pli recommandé le 23 mai 2012 à tous les soumissionnaires inscrits.

Inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 16 mai 2012 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 421.2001.32-CC – RC – Courroux ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

## 4. **Autres informations**

4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.